



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 20-10-2025 /

Dossier complet le : 24-11-2025 /

N° d'enregistrement : 007421/KK P

1 Intitulé du projet

Construction d'un bâtiment d'activité multietages (R+3) sur la commune d'AUBERVILLIERS (93): un bâtiment constitué de 4 niveaux, une cour PL/VUL, 4 zones de parking VL totalisant 146 places, 4 voies d'accès et bassins d'infiltration eaux pluviales

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SCCV DE LA CARRIERE

Raison sociale

SCCV DE LA CARRIERE

N° SIRET

42359938000031

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

TAIEB

Prénom(s)

Daves

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet a pour objectif la deconstruction d'un bâtiment désaffecté puis la construction d'un bâtiment d'activité multietages (4 niveaux) sur la commune d'AUBERVILLIERS (93). Au rez-de-chaussée sont prévus des bureaux, des commerces et des cellules d'activité. Au 2ème et 3ème niveaux, 11 cellules de 210 m² à 553 m² et leurs bureaux positionnées en mezzanine. Au 4ème niveau, une cellule de 5 059 m² dite « petite activité », desservie par une rampe d'accès et disposant de 5 places VL. Les entreprises intéressées pourraient être les suivantes : • Artisanat de production non ICPE (menuiserie, signalétique...). • TPE/PME nécessitant de la surface mais sans installations lourdes. • Showrooms professionnels non ERP (meublerie, matériel technique, décoration). • Plateaux de coworking pour artisans et industriels. • Centres de formation technique.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de proposer à des PME/TPE des solutions immobilières pour accompagner leur implantation et leur croissance. La rareté du foncier dans le secteur limite l'accueil de nouvelles entreprises. De plus, les zones d'activités classiques sont souvent consommatrices d'espace, étalées, et peu compatibles avec les objectifs de sobriété foncière (loi Climat et Résilience, zéro artificialisation nette - ZAN). Enfin, les entreprises recherchent aujourd'hui des solutions modernes, fonctionnelles et respectueuses de l'environnement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux consistera à démanteler dans un premier temps l'ancien bâtiment désaffecté (en état de délabrement avancé) en tenant compte de la nature des matériaux et des filières appropriées. Une étude de pollution de sol a été réalisée, elle porte sur la majeure partie du foncier concerné par le projet d'aménagement. L'étude conclut à l'absence de risque sanitaire sur les parties investiguées (annexe volontaire n°2). Les parcelles ajoutées entre temps n'ont pas pu être investiguées en raison de la présence de déchets et la présence d'une aire de gens du voyage, ces dernières font de plus l'objet d'une occupation en partie illégale. Néanmoins, le maître d'ouvrage a pris l'engagement de diligenter une étude de pollution de sol sur ces parcelles avant le démarrage des travaux (annexe volontaire n°5). Le terrain est relativement plat, il nécessitera peu de travaux de déblais-remblais. Les principales phases seront : - la démolition du bâti existant, - terrassement et VRD, - travaux bâtiments, - approvisionnement, montage des équipements et des utilités, - réception des bâtiments et utilités, - essais.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le bâtiment est conçu pour accueillir plusieurs petites activités au sein de ses 25 cellules (de 210 m² à 5 059 m²). Les entreprises commerciales ou artisanales pourront réceptionner leurs commandes ou marchandises afin de les stocker dans les cellules. 4 accès VL, VUL et PL sont prévus en fonction des besoins et de la typologie des véhicules. Des accès et parking sont prévus dans les étages afin de permettre aux fournisseurs, aux véhicules de l'entreprise ou aux clients d'accéder aux cellules. La toiture du bâtiment comportera des panneaux photovoltaïques ou une toiture végétalisée. En phase de fonctionnement, le trafic journalier projeté s'élève à 168 véhicules par jour, la majorité étant des véhicules légers et des véhicules utilitaires. Le chauffage des locaux sera réalisé par des pompes à chaleur (absence de chaudière sur le site). En cas de démantèlement du site, celui-ci sera mis en sécurité et les installations/matériaux de démolition revalorisés autant que possible ou envoyés vers les filières d'élimination conformes à la réglementation en vigueur.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

En dehors du permis de construire, le projet devra faire l'objet d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du terrain Surface de plancher Nombre de cellules d'activite Places de parking Hauteur a l'acrotère	(15317, m²) (20002, m²) (25, -) (146, -) (23, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 46 Voie : Rue de Saint-Denis

Lieu-dit :

Localité : 46 Rue de Saint-Denis 93300 Aubervilliers

Code postal : 93300 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 2°22'28"E Lat. : 48°55'19"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU Aubervilliers, zone UAa et UM.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF du Parc départemental de la Courneuve est située a 1,55 km du projet.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	La zone couverte par un arrete de protection de biotope la plus proche est situee 15 km a l'est.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le parc naturel regional le plus proche est a 15 km au nord.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	L'ensemble de la commune d'Aubervilliers est couverte par le Plan de Prévention du Bruit de la communauté de communes de Plaine Commune en date du 06/11/2013. Le site est donc dans l'emprise de celui-ci.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche est celui de l'ancienne Pharmacie Centrale (immeuble inscrit de Seine-Saint-Denis) à 1,5 km à l'ouest du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Aucune zone humide n'est présente sur le site d'étude. Ce dernier étant en majorité artificialisé et imperméabilisé
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	Le site n'est couvert par aucun PPRN ni PPRT. Aucun site ICPE n'est présent à proximité.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Une étude de pollution de sol a été réalisée sur une partie du foncier objet du projet. Cette étude n'a mis en évidence aucun risque sanitaire pour les futurs occupants. Le rapport est disponible en annexe volontaire n°2. Le maître d'ouvrage a pris l'engagement (annexe volontaire n°5) d'étendre cette étude sur les parcelles non investiguées et de confirmer la compatibilité de l'état des sols avec l'usage.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Comme l'ensemble du bassin parisien, le projet est situé dans la ZRE de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet n'est situé dans aucun périmètre de captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé sur un site inscrit. Le plus proche est la Cite-jardin et groupe scolaire du Globe située à 3 km au nord.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est celui de Seine Saint-Denis; il est situe a 1,75 km au nord-est.
D'un site classé ?	☐	☒	Aucun site classe n'est present a proximite.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prelevement d'eau ne sera genere par le projet en dehors des besoins sanitaires. L'eau proviendra du reseau public.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun prelevement direct dans le milieu naturel (pas de forage). Aucun drainage ou modification des eaux souterraines n'est envisage.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet vise a rechercher l'equilibre des deblais et remblais. Neanmoins, dans le cadre des travaux, les terres qui necessiteront d'etre evacuees en dehors de l'emprise du projet, le seront vers des installations autorisees a les recevoir. Celles-ci sont identifiees dans l'annexe volontaire n°2: Installation de stockage de dechets inertes (ISDI), ISDI+ et Installation de stockage
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Il n'est pas prevu de faire appel a des ressources naturelles du sol ou du sous-sol pour compenser un eventuel deficit en materiaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet se situe en zone urbaine déjà structurée pour l'acheminement de l'eau potable et pour l'assainissement des eaux usées. Le projet vient en remplacement d'un bâtiment désaffecté qui comportait une activité industrielle.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet s'implante sur un terrain artificialisé grandement imperméabilisé et faisant l'objet d'une occupation illégale. De nombreux débris jonchent le sol et nécessitent d'être évacués. Le terrain n'est pas propice à l'accueil d'une biodiversité riche et variée.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	La zone Natura 2000 la plus proche est celle des sites de Seine-Saint-Denis située à 1,75 km du projet. Le site est artificialisé, son état actuel n'est pas favorable à l'implantation d'une biodiversité riche et variée.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet s'implante sur un terrain fortement anthropisé et imperméabilisé situé en zone UAa et UM du PLU.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	D'après le site Georisques, le site est concerné uniquement par une servitude liée au passage de canalisation de gaz naturel enterrée. L'ensemble du site est concerné. Le projet est compatible avec la servitude. Les démarches administratives nécessaires seront réalisées avec le gestionnaire du réseau. Toutes les mesures seront prises pour respecter la servitude lors des travaux.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le site est concerné par : - le débordement de nappe, fiabilité moyenne. - le retrait gonflement d'argile, risque modéré. - risque sismique très faible - risque radon faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet a pour objectif de créer des locaux d'activité non industriels. Les rejets aqueux seront orientés vers le réseau d'assainissement. Le projet ne prévoit pas de rejets atmosphériques.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet a été conçu pour accueillir des véhicules légers, des véhicules utilitaires et quelques poids lourds de livraison. Une étude trafic a été réalisée et est disponible en annexe volontaire n°1. Celle-ci conclue que les flux journaliers générés par le projet n'engendrent pas de nouvelles difficultés sur le secteur. La création et restitution de voies de circulations permettra au contraire de délester le voirie d'une partie des difficultés dans les rues.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le trafic routier sera l'origine d'émissions sonores de même nature que celles générées sur la zone d'étude. Les activités seront réalisées à l'intérieur des bâtiments et ne généreront pas de nuisances à l'extérieur du site.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet est concerné par les nuisances sonores de la voie SNCF en bordure de parcelle, l'autoroute A86 et la D27 desservant le site.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Les activités projetées sur le site ne sont pas susceptibles d'émettre des odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	L'installation sera construite, équipée et exploitée afin que son fonctionnement ne soit pas à l'origine de vibrations dans les constructions avoisinantes susceptibles de constituer une nuisance.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	Le projet est situé à proximité de routes (A86, D27), d'un pont et d'une voie de chemin de fer (Paris - Soissons). La proximité de ces installations peut engendrer des vibrations sur le projet.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le site sera muni d'un éclairage nécessaire à son bon fonctionnement. Les sources lumineuses correspondront principalement aux éclairages extérieurs des bâtiments. Présence d'une horloge crépusculaire.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le site est situé au sein d'un centre urbain en région parisienne. La pollution lumineuse est puissante et omniprésente.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Absence de rejets directs dans l'air. Les rejets atmosphériques seront principalement dus aux véhicules à moteur (rejets indirects); il n'est pas prévu d'activité industrielle.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les eaux de pluie seront dirigées vers des bassins d'infiltration dimensionnés pour une pluie trentennale (voir annexes volontaires n°3 et 4). Les eaux usées iront au réseau d'assainissement communal.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Seuls les eaux usées seront rejetées en dehors de l'enceinte du projet. Elles le seront dans le réseau d'assainissement de la commune.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	L'eau potable sera utilisée pour les besoins domestiques. Il n'y aura pas de rejets d'eaux industrielles.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Dechets inertes: lors de la construction, excavation de terres gérées selon résultats d'analyses (annexe volontaire n°2). Dechets non dangereux : Papiers et cartons, emballages mixtes, matières plastiques, déchets non dangereux en mélange, palettes en bois usagées, ... Dechets dangereux : neon, DEEE, batterie et piles. Chaque type de déchets émis sera identifié et collecté dans des conteneurs pour ensuite suivre la filière de traitement appropriée.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet fait l'objet d'un permis de construire qui contient un volet paysager et architectural. Toutes les mesures seront prises afin que ce nouveau bâtiment s'intègre au mieux dans le paysage (qualité des façades, perception des volumes, aménagement paysager ...). Le site est dehors de tout périmètre de sites classés, sites inscrits, monuments historiques, ou zone archéologique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet sera réalisé sur un terrain artificialisé aujourd'hui à l'abandon. Le projet pourra mettre en valeur cette zone urbaine.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet à proximité susceptible de cumuler des incidences n'a été identifié. En revanche, un projet de prolongement de la ligne de Tramway n°8 a été identifié à proximité. Celui-ci pourra jouer un rôle positif sur le trafic routier dans le secteur.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet consiste à requalifier un site fortement anthropisé. Le projet ne relevera pas de la législation applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement. Le projet prévoit l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle (pluie trentennale), la surface totale du bassin versant interceptée sera de 1,5 ha, l'installation relevera donc de la rubrique 2.1.5.0 au titre de la loi sur l'eau (IOTA). Des filtres Adopta permettront de traiter les eaux pluviales ruisselant sur les voies d'accès.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les points suivants peuvent être mis en avant: - construction du projet sur un terrain déjà artificialisé et imperméabilisé; - absence de prélèvement d'eau et rejets directs dans le milieu naturel; - infiltration des eaux pluviales sur le site. Traitement des eaux de voirie par filtres adopta; - Prise en compte du diagnostic de pollution des sols pour s'assurer de la compatibilité du projet avec l'état des sols et poursuite des investigations sur les parcelles ajoutées prévues; - L'évacuation des terres nécessaires à la construction se fera vers des filières autorisées à les recevoir; - eaux usées rejetées dans le réseau communal (pas d'eaux industrielles); - arrêt des moteurs pendant les opérations de chargement/déchargement; - vitesse limitée sur le site; - présence de panneaux photovoltaïques sur 2/3 de la toiture; - présence d'une toiture végétalisée sur 1/3 de la toiture; - réalisation d'une étude trafic pour mesurer l'impact du projet dans son environnement. - chaque type de déchets émis sera identifié et collecté dans des conteneurs spécifiques pour ensuite suivre la filière de valorisation adaptée. La gestion des déchets sera conforme à la réglementation en vigueur. Les déchets seront stockés avant leur gestion dans les filières adaptées, dans des conditions ne présentant pas de risques de pollution (cuvette étanche, ...).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'implante en zone UAa et UM du PLU, il consiste à réhabiliter une friche urbaine fortement anthropisée et imperméabilisée qui par ailleurs fait l'objet en partie d'une occupation illégale. Le maître d'ouvrage suivra les recommandations formulées dans l'étude de pollution de sol. Cette étude sera élargie aux parcelles non investiguées. Une étude trafic a permis de mettre en évidence le fait que le site ne sera pas à l'origine d'une dégradation des conditions de circulation actuelles. Les eaux pluviales seront infiltrées sur le site, de sorte à ne pas saturer le réseau communal. Les eaux de voiries seront traitées par filtres adopta. Ainsi, une évaluation environnementale n'apparaît pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

DEVINCK

Prénom

SEBASTIEN

Qualité du signataire

INGENIEUR BUREAU D'ETUDES

À

TOURS

Fait le

17-10-2025

/



Signature du (des) demandeur(s)